



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08/02/2023
N°583

Succès de l'offre publique d'achat simplifiée de l'Etat sur EDF

A la suite de la publication le 8 février 2023 des résultats de l'offre publique d'achat simplifiée de l'Etat portant sur les titres EDF par l'Autorité des marchés financiers, l'Etat détient, à la clôture provisoire de l'offre, 3 725 111 882 actions EDF, représentant 95,82% du capital et 96,53% des droits de vote¹, et 218 616 300 OCEANES (soit 99,96% du nombre d'OCEANES en circulation). Ce résultat rend possible la mise en œuvre d'un retrait obligatoire sur les actions et les OCEANES EDF.

L'Etat rappelle par ailleurs ses engagements relatifs à cette opération², notamment celui de ne pas mettre en œuvre le retrait obligatoire avant la décision de la cour d'appel de Paris sur le recours formé par certains actionnaires minoritaires³. La décision devrait être rendue au plus tard début mai.

Cabinet de Bruno Le Maire
01 53 18 41 13
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris

¹ Sur la base d'un capital composé de 3 887 718 420 actions représentant au plus 6 546 339 347 droits de vote théoriques au 30 décembre 2022, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du RG de l'AMF.

² Voir avis AMF n° 223C0174 du 25 janvier 2023.

³ Voir avis AMF n° 222C2635 du 7 décembre 2022.